Règlement du concours du bateau le mieux décoré de Noël
« Noël jette l'ancre à Montceau »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le concours est organisé par l'Office de Tourisme Creusot Montceau, en partenariat avec la Ville de Montceau-les-Mines.
Il a pour objectif de proposer une animation festive au port de plaisance de Montceau-les-Mines à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux plaisanciers propriétaires d'un bateau stationné au port de plaisance de Montceau-les-Mines.
La participation est gratuite et nécessite une inscription préalable auprès de l'Office de Tourisme, à l'aide du bulletin de participation prévu à cet effet.
Chaque participant devra renseigner les informations demandées et accepter le présent règlement.

Date limite d'inscription : vendredi 4 décembre à midi.

ARTICLE 3 – DÉCORATION DES BATEAUX

Les participants sont invités à décorer leur bateau sur le thème de Noël en laissant libre cours à leur imagination : guirlandes lumineuses, décorations traditionnelles, personnages, mises en scène originales…
Les décorations devront être installées au plus tard le vendredi 4 décembre midi.
Elles devront être suffisamment visibles aussi bien en journée qu'en soirée, afin de permettre au public d'apprécier les réalisations à tout moment.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VOTE

Le public est invité à découvrir les bateaux participants à partir du 5 décembre 2026.
Les photographies des bateaux participants seront exposées à l'Office de Tourisme.
Des bulletins de vote ainsi qu'une urne seront mis à la disposition des visiteurs afin qu'ils puissent voter pour leur bateau préféré. Un seul bulletin par personne sera accepté. La clôture des votes s'effectuera à 17h30.

ARTICLE 5 – DÉPOUILLEMENT ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le dépouillement des votes aura lieu le samedi 12 décembre 2026, à partir de 17h30.
Le participant dont le bateau aura obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné gagnant du concours.
Il sera personnellement informé du résultat à l'issue du dépouillement soit le samedi 12 décembre aux alentours de 18h afin de pouvoir être présent lors de la remise officielle du prix.
En cas d'égalité, la modalité de départage sera la suivante :

- Un tirage au sort entre les bateaux concernés, réalisé par l'organisateur.

ARTICLE 6 – LOT ET REMISE DU PRIX – liste en cours de modification.

Le gagnant remportera un lot composé de :

- 1 magnum de Givry rouge, offert par la Cave D Bissey, d'une valeur de **34,60 euros**.
- 2 places de cinéma, offertes par le cinéma Le Capitole de Montceau-les-Mines, d'une valeur de **19 euros**.
- 2 affiches de films, offertes par le cinéma Le Capitole de Montceau-les-Mines, d'une valeur de **14 euros**.
- 1 parfum d'intérieur et 1 bougie, offerts par le magasin Adopt, d'une valeur totale de **30 euros.**
- 2 bons cadeaux de 10 € ainsi que 2 repas enfants, offerts par le restaurant La Brasserie de Montceau-les-Mines, d'une valeur totale de **33,90 euros**.
- 1 affiche de Montceau-les-Mines, 1 carafe à eau personnalisée et 1 bon cadeau pour une Enquête Game au choix, offerts par l'Office de Tourisme d'une valeur de **45,40 euros**.

Valeur totale du lot : **176,90 euros.**

Lot de consolation pour les bateaux participants :

- 1 Enquête Game au choix, 1 affiche de Montceau-les-Mines, 1 crayon Creusot Montceau Tourisme offerts par l'Office de Tourisme Creusot Montceau d'une valeur de **34,90 euros**.

La remise du prix aura lieu le samedi 12 décembre 2026 à 18h30, en clôture de la déambulation aux lampions organisée par la Ville de Montceau-les-Mines.
La présence du gagnant est souhaitée pour recevoir son prix lors de cette remise officielle.

ARTICLE 7 – LOTS DU TIRAGE AU SORT DES VOTANTS

À l'occasion du vote pour le concours du bateau le mieux décoré, les personnes se rendant à l'Office de Tourisme auront la possibilité de participer à un tirage au sort pour tenter de remporter les lots suivants :

- 2 PASS JOUR offerts par le Parc des Combes d'une valeur **de 53,80 euros.**
- 4 Entrées offertes par Diverti 'Parc d'une valeur de **100 euros.**
- 1 bon cadeau Enquête Game au choix offert par l'Office de Tourisme d'une valeur de **25 euros**.

Pour participer au tirage au sort, les votants devront obligatoirement compléter sur leur bulletin de vote leurs nom, prénom et numéro de téléphone.
La participation au tirage au sort est facultative et n'est pas obligatoire pour voter dans le cadre du concours.
À l'issue de la période de vote, un tirage au sort sera organisé parmi les bulletins de participation recueillis afin de désigner les gagnants. Chaque lot fera l'objet d'un tirage au sort distinct : 3 gagnants seront donc désignés au total**.** Les gagnants seront contactés par téléphone aux coordonnées indiquées afin de convenir des modalités de remise de leur lot. Les coordonnées des participants seront supprimées après la remise des lots. Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière ni d'aucun remboursement.

ARTICLE 8 – PHOTOGRAPHIES ET COMMUNICATION

Les bateaux participants pourront être photographiés dans le cadre du concours.
Ces photographies pourront être utilisées par l'Office de Tourisme Creusot Montceau et la Ville de Montceau-les-Mines pour promouvoir l'événement sur ses différents supports de communication : site internet, réseaux sociaux, affiches et autres supports.
L'autorisation correspondante sera recueillie lors de l'inscription. En cas de refus, le bateau sera considéré comme non inscrit.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours pour les bateaux et les votants implique l'acceptation du présent règlement.
L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de nécessité.